

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2020-06-19 FINANCES (7.1) - DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13),
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2020

Application agréée E-legalite.com

La décision modificative est destinée à divers ajustements et régularisations indispensables au bon fonctionnement des services et se décomposant de la manière suivante :

- Suite à échange avec la Trésorerie de Toul, la redevance collectée par la CC2T au titre de la modernisation des réseaux de collecte (MRC) pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) n'est plus reportée sur le budget assainissement à compter de l'année 2020 : il convient donc d'annuler les crédits correspondants pour 420 000 € en recettes au chapitre 70 (article 706121) et en dépenses au chapitre 014 (article 706129).
Les sommes seront prévues sur le budget annexe de l'eau.
- Dans le cadre du marché de prestation de services, la régie a moins fait appel aux prestations occasionnelles externalisées sur bordereau de prix : les crédits prévus au titre des prestations de service peuvent être réduits en conséquence de 50 000 € au chapitre 011 (article 611).
- Du fait de la reprise en régie et de la facturation assurée directement par la CC2T, il apparaît nécessaire de provisionner d'éventuelles futurs impayés. Il est proposé de prévoir à ce titre 40 000 €, soit 1,4% environ des facturations au titre de 2020, au chapitre 68 (article 6817), avant ajustement en 2021.
- Il convient de régulariser l'inventaire par le biais d'une écriture d'ordre nécessitant un complément de crédits de 10 000 € en recettes au chapitre 042 (article 678) et dépenses au chapitre 042 (article 2031).
- Dans le cadre du plan de relance, l'Agence de l'Eau accompagne plus fortement les collectivités qui déposent rapidement des dossiers. Or, la CC2T souhaite accélérer la réalisation d'une ou plusieurs stations d'épuration intercommunales pour les communes de Domèvre-en-Haye, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt (projet dénommé « Terres Toulaises Nord » pour plus de facilité). Le montant de l'opération, prévisionnel avant études (le maître d'œuvre vient d'être recruté), est de l'ordre de 3,6 M€ HT pour des aides pouvant aller jusqu'à 80%. Aussi il est proposé de voter en conséquence une autorisation de programme pluriannuelle, dont le montant de 3,6 M€ sera révisé par la suite, et les premiers crédits de paiement à hauteur de 30 000 € sur une nouvelle opération 2001 (article 2031).
- Les crédits prévus en 2020 sur l'opération 1003 d'assainissement de Trondes peuvent être réduits de 520 000 € (marchés attribués inférieurs à l'estimation et léger décalage du démarrage des travaux).
- En conséquence, les subventions d'équipement attendues peuvent être diminuées de 200 000 € au chapitre 13 (article 13111) et le recours à l'emprunt peut être réduit de 300 000 € au chapitre 16 (article 1641).

Chap.	Art.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget Primitif 2020	DM1 proposition	Budget 2020 après DM
002		Résultat de fonctionnement reporté	1 307 743,11	0,00	1 307 743,11
70		Produits du domaine et ventes diverses	3 808 500,00	-420 000,00	3 388 500,00
	706121	<i>MRC collectée pour AERM</i>	<i>540 000,00</i>	<i>-420 000,00</i>	<i>120 000,00</i>
74		Dotations et participations	100 000,00	0,00	100 000,00
75		Autres produits de gestion courante	90 000,00	0,00	90 000,00
77		Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78		Reprises sur provisions	1 000,00	0,00	1 000,00
		RECETTES REELLES DE FCT	5 308 243,11	-420 000,00	4 888 243,11
		<i>Recettes réelles hors rés. antérieur reporté</i>	<i>4 000 500,00</i>	<i>-420 000,00</i>	<i>3 580 500,00</i>
042		Op. d'ordre de transfert entre sections	210 000,00	0,00	210 000,00
		RECETTES D'ORDRE DE FCT	210 000,00	0,00	210 000,00
TOTAL		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 518 243,11	-420 000,00	5 098 243,11

Chap.	Art.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020	DM1 proposition	Budget 2020 après DM
011		Charges à caractère général	1 448 600,00	-50 000,00	1 398 600,00
	611	<i>Prestations de service</i>	<i>893 000,00</i>	<i>-50 000,00</i>	<i>843 000,00</i>
012		Charges de personnel	465 000,00	0,00	465 000,00
014		Atténuation de produits	540 000,00	-420 000,00	120 000,00
	706129	<i>MRC collectée pour AERM</i>	<i>540 000,00</i>	<i>-420 000,00</i>	<i>120 000,00</i>
022		Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00
65		Autres charges de gestion courantes	15 000,00	0,00	15 000,00
66		Charges financières	197 500,00	0,00	197 500,00
67		Charges exceptionnelles	85 000,00	0,00	85 000,00
68		Dotations aux dépr. et aux provisions	0,00	+40 000,00	40 000,00
	6817	<i>Dot. aux dépréciations des actifs circulants</i>	<i>0,00</i>	<i>+40 000,00</i>	<i>40 000,00</i>
		DEPENSES REELLES DE FCT	2 801 100,00	-430 000,00	2 371 100,00
023		Virement à la section d'investissement	1 847 143,11	0,00	1 847 143,11
042		Op. d'ordre de transfert entre sections	870 000,00	+10 000,00	870 000,00
	678	<i>Autres charges exceptionnelles</i>	<i>0,00</i>	<i>+10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
		DEPENSES D'ORDRE DE FCT	2 717 143,11	10 000,00	2 727 143,11
TOTAL		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 518 243,11	-420 000,00	5 098 243,11

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020	DM1 proposition	Budget 2020 après DM
001		Solde d'exécution reporté	1 592 490,09	0,00	1 592 490,09
020		Dépenses imprévues	23 821,63	0,00	23 821,63
16		Emprunt et dettes assimilées	366 270,00	0,00	366 270,00
20		Immobilisations incorporelles	58 449,29	0,00	58 449,29
21		Immobilisations corporelles	1 502 150,08	0,00	1 502 150,08
23		Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
1003		AP Trondes STEP	1 512 280,00	-520 000,00	992 280,00
	2315	<i>Installations, matériel et outillage</i>	<i>1 500 000,00</i>	<i>-520 000,00</i>	<i>980 000,00</i>
1004		AP Lagny STEP	0,00	0,00	0,00
1102		BOUCQ	11 303,95	0,00	11 303,95
1103		CHARMES DOMGERMAIN	1 136 067,23	0,00	1 136 067,23
1104		CHOLOY MENILLOT DOMGERMAIN	15 000,00	0,00	15 000,00
1301		BOUVRON STEP	29 322,48	0,00	29 322,48
2001		Assainissement Terres Toulaises Nord	0,00	+30 000,00	30 000,00
	2031	<i>Frais d'études</i>	<i>0,00</i>	<i>+30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>
		DEPENSES REELLES D'INV	6 247 154,75	-490 000,00	5 757 154,75
040		Op. d'ordre de transfert entre sections	210 000,00	0,00	210 000,00
041		Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	100 000,00
		DEPENSES D'ORDRE D'INV	310 000,00	0,00	310 000,00
TOTAL		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 557 154,75	-490 000,00	6 067 154,75

Chap.		SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020	DM1 proposition	Budget 2020 après DM
10		Reprise sur apports, dotations et réserves	38 750,57	0,00	38 750,57
13		Subventions d'investissement reçues	2 951 261,07	-200 000,00	2 751 261,07
	13111	<i>Agence de l'Eau</i>	<i>2 899 261,07</i>	<i>-200 000,00</i>	<i>2 699 261,07</i>
16		Emprunt et dettes assimilées	750 000,00	-300 000,00	450 000,00
	1641	<i>Emprunts en euros</i>	<i>750 000,00</i>	<i>-300 000,00</i>	<i>450 000,00</i>
		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 740 011,64	-500 000,00	3 240 011,64
021		Virement de la section de fonctionnement	1 847 143,11	0,00	1 847 143,11
040		Op. d'ordre de transfert entre sections	870 000,00	+10 000,00	880 000,00
	13912	<i>Régions</i>	<i>0,00</i>	<i>+10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
041		Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	100 000,00
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 817 143,11	+10 000,00	2 827 143,11
TOTAL		RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 557 154,75	-490 000,00	6 067 154,75

Les balances du budget annexe assainissement sont modifiées comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (70001)

BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	6 067 154,75	6 067 154,75
Fonctionnement	5 098 243,11	5 098 243,11
TOTAL	11 165 397,86	11 165 397,86

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	5 757 154,75	310 000,00	3 240 011,64	2 827 143,11
Fonctionnement	2 371 100,00	2 727 143,11	4 888 243,11	210 000,00
TOTAL	8 128 254,75	3 037 143,11	8 128 254,75	3 037 143,11

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation le 01 décembre 2020,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'Autoriser la constitution d'une nouvelle provision pour risque de dépréciations des actifs circulants de 40 000 € sur le budget annexe de l'assainissement ;
- de Modifier l'autorisation pluriannuelle 1003 TRONDES STEP ainsi que l'échéancier du programme comme suit :

Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent Conseil Communautaire	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2019)	Crédits de paiement à prévoir pour l'exercice 2020	Restes à financer en 2021
1 750 000,00	-400 000,00	1 350 000,00	102 355,84	992 280,00	255 364,16

- Créer l'autorisation pluriannuelle 2001 TERRES TOULOISES NORD ainsi que l'échéancier du programme comme suit :

Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs	Révision proposée au présent Conseil Communautaire	Total cumulé	Crédits de paiement à prévoir pour l'exercice 2020	Restes à financer en 2021	Restes à financer au-delà de l'exercice 2021
0,00	+3 600 000,00	3 600 000,00	30 000,00	500 000,00	3 070 000,00

- de Clôturer les autorisations de programme 1303 MANONCOURT STEP et 1403 MANONVILLE STEP ;
- d'Autoriser le Président à modifier les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement (70001) comme précisé ci-avant.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

